

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2016

Le conseil municipal, dûment convoqué le 27 mai 2016, s'est réuni à la salle associative, sous la présidence de Dominique PETRONE, maire.

Etaient présents : Murielle BARBECOT - Thierry DUSSAUGE - Sylvie PEGOURIE - Marie-Jeanne LIATOUT - Patricia ALLOUCHE - Michèle PAEMELAERE - Jean-Marie MANGEOT - Elizabeth MAQUET - Laurent DUTKIEWICZ - Patrice LAPIERRE - Christian MARCUCCILLI - Jacky NOUET.

Absents : Martial FAILLET - Norberto DIAS

Secrétaire de séance : Sylvie PEGOURIE

Monsieur le maire sollicite l'accord de l'assemblée pour rajouter un point à l'ordre du jour :

- demande de subvention auprès du conseil départemental

Cette modification est acceptée à l'unanimité.

Sur le compte-rendu de la séance du 3 mai Monsieur MANGFEOT remarque que la délibération annulant la TVA sur la participation à l'éégout n'a pas repris les nouveaux tarifs concernant les logements collectifs. Monsieur le maire confirme qu'une nouvelle délibération sera proposée à la prochaine séance.

EXTINCTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le maire résume la réunion de la commission travaux avec la RSE concernant l'extinction de l'éclairage public. Cette action génèrerait une économie d'environ 6000 € pour une extinction complète de la commune, et une économie d'environ 4000 € en laissant l'éclairage sur la RD 1083.

Il faut compter un coût de 1400 € d'investissement pour mettre en place des horloges astronomiques.

Un élu de la commune de MIONNAY vient faire part de l'expérience de sa commune : en 2014 2 lotissements ont été équipés pour un arrêt de l'éclairage de 23h à 5h 30. Puis en 2015 c'est l'ensemble de la commune sans la R 1083 qui a été concernée. Dans l'ensemble les retours de la population sont positifs.

Monsieur le Maire rappelle que les points dangereux doivent être recensés et les travaux seront chiffrés avant l'extinction. Une réunion publique sera organisée.

Par 9 voix POUR et 4 CONTRE, l'assemblée décide la mise en place de l'extinction de l'éclairage publique.

DECISIONS MODIFICATIVES

LOCAL COMMERCIAL			FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
			DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
<i>Libellé</i>	<i>Article</i>	<i>Op.</i>				
résultat antérieur reporté	002			- 0.45		
Autres bâtiments	615228		- 0.45			
TOTAL			- 0.45	-0.45		

Ces décisions modificatives sont adoptées à l'unanimité.

FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT

Monsieur le Maire transmet la demande d'adhésion au « Fonds Solidarité Logement », géré par le Conseil Départemental.

Une contribution de 0,30 Euros par habitant est souhaitée.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, par 10 voix POUR, 1 ABSTENTION et 2 CONTRE, le Conseil Municipal, décide d'adhérer au Fonds Solidarité Logement en accordant une subvention d'un montant de 150 €.

REGIME INDEMNITAIRE

Monsieur le Maire explique le nouveau régime indemnitaire, le RIFSEEP se substitue à l'ensemble des primes versées antérieurement. Le comité technique paritaire a émis un avis favorable le 15 avril 2016.

Par 11 voix POUR et 2 CONTRE, l'assemblée instaure ce nouveau régime à compter du 1^{er} juillet 2016.

ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE TRAVAUX DE RENOVATION DE L'ECOLE

Monsieur le maire rappelle l'adhésion à l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain et donne lecture de la convention n°2016-47-BATI pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagnement administratif dans le marché de rénovation de l'école. Cette mission s'élève à 1350 € HT.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal par 11 voix POUR, 1 CONTRE et 1 ABSTENTION, approuve ce contrat.

REPRISE PAR LA COMMUNE DE LA GESTION DU RESTAURANT SCOLAIRE

Suite aux inquiétudes répétées de l'association du restaurant Scolaire, Monsieur le Maire rappelle la proposition de reprise de la gestion de la cantine scolaire. La commune, étant équipée d'un logiciel de facturation, peut reprendre ce service, la gestion du personnel étant déjà gérée par la collectivité. Le prix du repas sera maintenu.

Après en avoir délibéré, l'assemblée à l'unanimité accepte la gestion du restaurant scolaire.

APPROBATION DU REGLEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE

Le règlement n'étant pas finalisé, Monsieur le Maire propose de reporté ce point. La commission scolaire sera convoquée pour travailler sur ce document et une séance extraordinaire du conseil sera mise en place afin de transmettre le règlement aux parents avant la fin de l'année scolaire.

SOUTIEN A L'ETABLISSEMENT FONCIER DE L'AIN

Monsieur le Maire sollicite la délibération du Conseil Municipal afin de refuser catégoriquement toute idée d'extension de l'Etablissement Public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA) sur le territoire du Département de l'Ain.

Après en avoir délibéré, l'assemblée à l'unanimité refuse l'extension de cet établissement.

SOUTIEN A LA CANDIDATURE DE PARIS AUX JEUX OLYMPIQUES

Par 11 voix CONTRE, 1 POUR et 1 ABSTENTION, l'assemblée ne souhaite pas apporter son soutien à la ville de PARIS aux jeux olympiques.

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL - RENOVATION DE L'ECOLE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de rénovation de l'école. Ce programme pourrait être inscrit pour l'année 2017.

Il donne connaissance de l'estimation financière de ces travaux se montant à 350 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité sollicite l'aide du Conseil Départemental de l'Ain pour la réalisation de cette opération.

QUESTIONS DIVERSES

* le panneau d'information est opérationnel

* demande d'information sur la volonté du conseil Régional de supprimer les contrats de développement durable. Monsieur le maire confirme que la région a acté leur suppression au 1^{er} janvier 2017. Les fonds seront attribués aux EPCI qui se chargeront des demandes de financement de projets.

La séance est levée à 23 H 45.